

LISTE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du jeudi 23 octobre 2025

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 16 octobre 2025, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15

La séance est ouverte à 18h09 et levée à 20h10

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Daniel HUOT, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n°16), M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°21 incluse), Mme Marie ZEHAFF

Etaient absents : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Yves GUYEN, M. Denis JACQUIN, M. Aurélien LAROPPE, M. Anthony NAPPEZ, M. Nathan SOURISSEAU,

Secrétaire de séance : M. Fabrice TAILLARD

Procurations de vote : Mme Marie-Jeanne BERNABEU donne pouvoir à M. Jean-Paul MICHAUD, M. François BOUSSO donne pouvoir à Mme Marie ETEVENARD, M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, Mme Lorine GAGLIOLO donne pouvoir à M. Gilles ORY, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE, M. Anthony NAPPEZ donne pouvoir à M. Franck RACLOT, M. Benoît VUILLEMIN donne pouvoir Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°22)

VOLET DECISIONNEL

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2025

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Fabrice TAILLARD secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 11 septembre 2025, joint en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2. Garanties d'emprunts - Compétence Habitat

M. Pascal ROUTHIER (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par Néolia pour un montant total de 1 054 418,00 €,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

3. Conservatoire Botanique National Franche-Comté - Observatoire Régional des Invertébrés - Garantie de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole pour le projet bâtiminaire du CBN BFC ORI

Mmes Catherine BARTHELET (1) et Lorine GAGLIOLO (1) et M. Franck RACLOT (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve la demande de garantie d'emprunt déposée par le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté – Observatoire Régional des Invertébrés à hauteur de 50 % d'un emprunt d'un montant total de 1 240 000 €,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

4. Autorisation de recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération (contrat de projet)

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération de « déploiement et de gestion du module aide au planning » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,
- autorise Mme La Présidente, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

5. CRR - Convention de partenariat avec Université sur licence des Arts du spectacle, parcours 2 : " Jeu de l'acteur "

Mme Frédérique BAEHR (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve la reprise du partenariat entre le CRR et L'UMLP sur la licence des Arts du spectacle " Jeu de l'acteur " (Parcours 2),
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention y afférent.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

6. Fonds de soutien Sport de Haut Niveau

A l'unanimité, le Bureau :

- attribue les subventions suivantes au titre du fonds sport de haut niveau pour la saison 2025/2026 :
 - o 15 000€ à l'ESBF (participation à la coupe d'Europe - part fixe),
 - o 5K€ à l'ESBF par match aller/retour disputé (hormis le 1^{er} déjà pris en compte dans la part fixe),
 - o 18 500€ au Besançon BMX,
 - o 12 000€ à l'Amicale Cycliste Bisontine,
 - o 11 500€ au SNB Canoë Kayak,
 - o 2 500€ à Entre-Temps Escalade,
 - o 2 500€ à Balise 25,
 - o 2 000€ à Grand Besançon Trail Académie,
 - o 1 000€ à Besançon Triathlon.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant à intervenir avec l'ESBF.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7. Avenant à la Convention relative à la mise à disposition d'un outil de cartographie des emplois sur le territoire de Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Bureau autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention annexée à ce rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

8. Actions recherche et innovation. Adhésion au réseau French Tech BFC et soutien à l'évènement French Tech Night Besançon

MM. Nicolas BODIN (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve l'adhésion à l'association French Tech BFC,
- approuve le paiement de l'adhésion correspondante à hauteur de 5 000 euros pour l'année 2025,
- approuve le soutien de Grand Besançon Métropole à l'évènement French Tech Night Besançon avec l'attribution d'une subvention à hauteur de 10 000 € à l'organisateur French Tech BFC.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

9. Forum entrepreneuriat féminin de Coopilote

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve la participation financière de la Communauté Urbaine du Grand Besançon à Coopilote pour un montant total de 2 500 € au titre de l'organisation de l'édition 2025 du Forum entrepreneuriat féminin,
- approuve la convention de participation correspondante jointe en annexe,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10. Subvention complémentaire – concert « Bouge Ta Rentrée » - BAF – 2025

A l'unanimité, le Bureau :

- attribue une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la BAF pour son concert « Bouge Ta Rentrée » ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

11. Subvention à l'ISIFC pour l'organisation de la Journée de l'Etudiant Ingénieur en Santé (JEIS) - Enseignement Supérieur et Recherche

A l'unanimité, le Bureau :

- attribue une subvention de 2 000 € à l'école ISIFC pour la tenue de cette Journée de l'Etudiant Ingénieur en Santé.
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente à cette délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

12. Subvention à l'université Marie et Louis PASTEUR pour la réalisation du guide des formations post-bac - Enseignement Supérieur et Recherche

Mmes Frédérique BAEHR (1) et Catherine BARTHELET (1), conseillères intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve l'octroi d'une subvention de 1 500 € à l'UMLP pour la réalisation des guides « Choisir l'université » 2025-2026,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente à cette délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

13. Accompagnement à la création d'activités agricoles – Attribution d'une subvention à l'Association de Formation Collective à la Gestion du Doubs (AFOCG 25)

A l'unanimité, le Bureau :

- attribue une subvention à hauteur de 10 000 € à l'Association de Formation Collective à la Gestion du Doubs,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

14. Protocole d'accord transactionnel – Travaux de construction de la Cité des Arts et de la Culture – lot n°6 « Couverture étanchéité, désenfumage naturel, photovoltaïque »

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve le principe et les termes du protocole d'accord transactionnel ci-annexé ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le protocole d'accord transactionnel joint à la présente et à passer tous les actes nécessaires à l'exécution de celui-ci ;
- autorise le paiement à la société HEFI SAS d'une somme d'un montant global de 177 599,04€ TTC valant solde du marché.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

15. Attribution d'une subvention à l'association Trans Europe TGV pour une étude du potentiel ferroviaire Mulhouse-Paris CDG- Lille

Mme Marie ZEHAFF (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention de 17 500 € à l'association Trans Europe TGV Rhin-Rhône-Méditerranée pour l'étude du potentiel ferroviaire de la liaison Mulhouse - Paris CDG et ses prolongements vers d'autres pôles urbains dont Lille et l'ouest de la France.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

Affiché à Besançon, le

Pour la Présidente,
Par délégation,
La Cheffe de Service des Assemblées,

Anne COLLIN

